



REPUBLIQUE FRANCAISE

 DEPARTEMENT DE L'YONNE

 ARRONDISSEMENT D'AVALLON

 COMMUNE DE TONNERRE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
 TONNERRE**
 N° 2026 / 055

**Nombre de
 conseillers :**

En exercice : 27

Présents : 23

Exprimés : 27

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois mars, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant la convocation du 17 mars 2026.

Étaient présents : Pascal LENOIR, Lucas IPPOLITO-SCHWAGER, Emilie ORGEL, Thomas DROULEZ, Anne-Sophie HAMON, Chantal PRIEUR (adjoints), Djamila BOUFELAH, Nicolas NOËL, Gaëlle BENOIT, Claude ROY, Gilles BARJOU, Bahya BAILICHE, Guy ROY, Marie-Laure BOIZOT, David ROSENBLUM, Anaëlle BUELLONI, Michel DROUVILLE, Mathilde PEDROT, Vincent THOMAS, Nadège LALLEMAND, Benoit BROUSSEAU, Anne SANCHEZ.

Absents représentés : Sylviane TOULON, Benoît CHAISY, Jeanine CALCIO GAUDINO, Paul HUTTEAU d'ORIGNY.

Absents : /

Secrétaire de séance : Nicolas NOËL.

Nomenclature @CTES : Institutions et vie politique

ADMINISTRATION GENERALE

ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE TONNERRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC MEDICO-SOCIAL DU TONNERROIS (EPMS)

Monsieur le Maire rappelle que l'Établissement public médico-social du Tonnerrois (EPMS) est un établissement public social et médico-social rattaché à la commune de Tonnerre. Conformément aux dispositions de l'article L.315-10 du Code de l'action sociale et des familles, le conseil d'administration d'un établissement public social ou médico-social comprend notamment des représentants de la collectivité de rattachement.

Les représentants de la collectivité de rattachement doivent représenter au moins la moitié des membres du conseil d'administration.

Compte tenu de l'organisation de l'établissement et du fait que celui-ci est rattaché à la Ville de Tonnerre, il appartient au conseil municipal d'élire, conformément à l'article L.315-11 du même code, six représentants de la commune au conseil d'administration de l'établissement.

Il est rappelé que, conformément à l'article L.315-10 du Code de l'action sociale et des familles, le maire est président de droit du conseil d'administration de l'établissement. Toutefois, la présidence peut être assurée par un des représentants élus au sein du Conseil municipal. Ce président devra être élu par le conseil municipal.

- Vu les articles R. 315-6 à L. 315-19 du Code de l'action sociale et des familles ;
- Vu le règlement intérieur de l'établissement public médico-social du Tonnerrois ;
- Considérant que le maire a manifesté son souhait de confier la présidence à un représentant élu ;

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection des représentants au conseil d'administration. Les candidats suivants se sont présentés :

1. Mathilde PEDROT
2. Sylviane TOULON
3. Marie-Laure BOIZOT
4. Pascal LENOIR
5. Benoit BROUSSEAU
6. Anaëlle BUELLONI

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

1er tour de scrutin :

Nombre de bulletins :	27
Nombre de bulletins blancs ou nul :	0
Nombre de suffrages exprimés :	27

Ont obtenu :

- | | |
|-----------------------|---------|
| 1. Mathilde PEDROT | 27 Voix |
| 2. Sylviane TOULON | 27 Voix |
| 3. Marie-Laure BOIZOT | 27 Voix |
| 4. Pascal LENOIR | 27 Voix |
| 5. Benoit BROUSSEAU | 27 Voix |
| 6. Anaëlle BUELLONI | 27 Voix |

Ont été proclamés représentant de la commune au sein de l'EPMS du Tonnerrois :

1. Mathilde PEDROT
2. Sylviane TOULON
3. Marie-Laure BOIZOT
4. Pascal LENOIR
5. Benoit BROUSSEAU
6. Anaëlle BUELLONI

Conformément aux dispositions de l'article L.315-10 du Code de l'action sociale et des familles, il est procédé ensuite à l'élection du Président de l'EPMS du Tonnerrois ;

Mme Mathilde PEDROT se porte candidate.

Le conseil municipal procède à l'élection du Président du Conseil d'administration parmi les représentants au conseil d'administration de l'EOMPS Tonnerrois.

1er tour de scrutin :

Nombre de bulletins :	27
Nombre de bulletins blancs ou nul :	0
Nombre de suffrages exprimés :	27

A obtenu :

1. Mathilde PEDROT 27 voix

Est élue Présidente du Conseil d'administration de l'EPMS du Tonnerrois Mme Mathilde PEDROT



Pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre